

Sujet : [INTERNET] À L'attention de Monsieur Christian LECAILLON Protéger l'écrin paysager
De : KristtianeSINANIAN
Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Date : 10/07/2023 15:05

Bonjour Monsieur Christian LECAILLON
Commissaire-Enquêteur.

Je suis venue vous rencontrer le 28 juin 2023 à la salle d'honneur de la mairie de Saint Jean pied de port pour prendre information sur l'enquête public .

Protection de l'écrin paysager de ma commune saint jean pied de port dans laquelle je suis inscrite depuis toujours j'ai toujours œuvré en ce sens j'y suis toujours et encore très impliquée beaucoup investie sans relâche depuis des années encore toujours ce n'est pas un secret de polichinelle et toujours dans un souci de préservation de notre soit disant un des + beaux villages de france...L'envers du déco et + que redoutable pour ne plus avoir cette mention.

Je suis arrivée en France et à la rue de la Citadelle à 9 mois le 28 Août 1958 (rapatriée sanitaire militaire) Mon père Militaire de carrière.

Je suis attentive à mon environnement dans ce qui se passe dans et sur ma commune à laquelle je suis profondément très attachée + qu'enracinée que J'aime que affection.

notre Saint-Jean-Pied-de-Port..."ma"rue de la Cita-Belle comme je l'appelle mais défigurée par endroits.

J' ai alerté ce régulièrement mes Élus les autorités concernés les pouvoirs publics avec que du factuels du concret des tristes réalités et des visions navrantes parfois Apocalyptique.

Je dis bien d'Alerter car ce n'est pas de ma part de la dénonciation .
Je suis dans des
Actes de citoyenneté.

Je fais l'état des lieux de bien des choses de notre environnement.

Sur mon terrain je n'en suis en rien épargnée pourtant juste à quelques mètres de la citadelle Vauban collège Bâtiment classé protégé pourtant.

Ce que je vois subis ce que je vie depuis trop tant d'années par une seule personne devient insupportable même inimaginable et trop souvent douloureux.

Le beau volet paysager un euphémisme... pas éphémère malheureusement mon volet paysager est terrible terriblement terribléée.

Ce monsieur règne toujours en maitre contre toutes lois arrêtés municipaux obligations administratives et j'en passe .

Juste À moi de devoir accepter de vivre l'inacceptable que personne n'accepterait.

Ce Monsieur a toujours eu SES lois juste les siennes mais toujours Hors les lois règne en toute puissances que personnes n'arrêtent même pas nos mes élus qui en sont pourtant informés de tous ces passe droits ses exactions ses escalades Ses faire refaire construit détruit comme il l'entend comme il veut comme il en a décidé.

On l'arrange et ce en toute illégalité même impunité.

Je suis face à Une inertie totale de les élus des pouvoirs public politiques de l'autruche conflit d'intérêt.

Alors il continu on le récompense et c'est moi qui passe pour "l'emmerdeuse de services " excusez moi .

Des sevives de ce monsieur qui n'a de cesse de faire ce qu'il veut décide jusqu'à s'approprier à 2 reprises du DOMAINE PUBLIC TERRAIN COMMUNAL 2 terrains dont 1 toujours d'actualité en faire les terrassements avec engins récupérant la terre du domaine public pour la mettre chez lui pour ses convenances personnelles .

Cette terre du DOMAINE PUBLIC lui c'est servir pour enfouir ses escaliers de et sur son propre terrain et en fausses déclarations bien entendu sans cesse tellement la liste est longue de tout ce qu'il à fait illégalement sans la moindre autorisations déclarations qu'il continue encore toujours et encore dernièrement.

Rien ne l'arrête ni personnes.

Il réalise toujours l'exploit se soustraire à ses devoirs ses obligations continu à ne jamais se conformer aux lois arrêtés municipaux et j'en passe ...continu de s'approprie du domaine public à sa guise comme il décide.

Vous m'avez dit de mettre sur votre cahier d'observations...des observations.

En fait non ce que je vie personnellement ne sont pas des observations mais doléances douloureuses perturbantes sempiternelles difficiles régulières sans repis depuis bien des années.

Les 2 année Covid ont terrible... ce monsieur depuis toujours vivant a l'étranger était ici sa résidence secondaire forcément.

Covid il est restait à demeure mais pas sans rien faire au quotidien durant ces 2 années Covid ... cela a dépassé l'entendement le SUMMUM et rien n'a été fait pour le faire stopper.

Il à continué dans tout ses dépassements débordements toujours en totale illégalité impunité serais ce que déjà sur le plan administratif et légal en bonne et du forme.

Il doit penser qu'il est dans un pays de non droits ...mais lui il a tous les droits aucun devoirs et ne s'en prive pas dans sa continuité de pleins d'infractions.

Les devoirs c'est pour moi.

Alors oui je pourrais encore écrire écrire mais comment résumer en quelques mots lignes ma situation inextricable + qu' insupportable invivable... juste à moi de subir ce que personne n'acceptera .

Je vous envoie si peu une infime très petite partie photos de ses exactions sans besoin de vous les commenter .. les photos parlent d'elles même .

Je tiens à votre disposition les nombreux volets paysager de désolations de favelas de débordements savamment orchestrés confectionnés par ce monsieur qui pour certains voyait d'une commune voisine qui ont interpellé beaucoup de monde.

J'ai été agressé physiquement par les hommes de main de ce monsieur ainsi menacé insultés.

Je viendrais comme convenu le 13 juillet 2023 pour vous rencontrer et faire le point avec vous sur les préoccupations de préservation de l'ecrin paysager qui est loin d'être celui que l'on peut espérer.

Désolée de la longueur de mon mail .

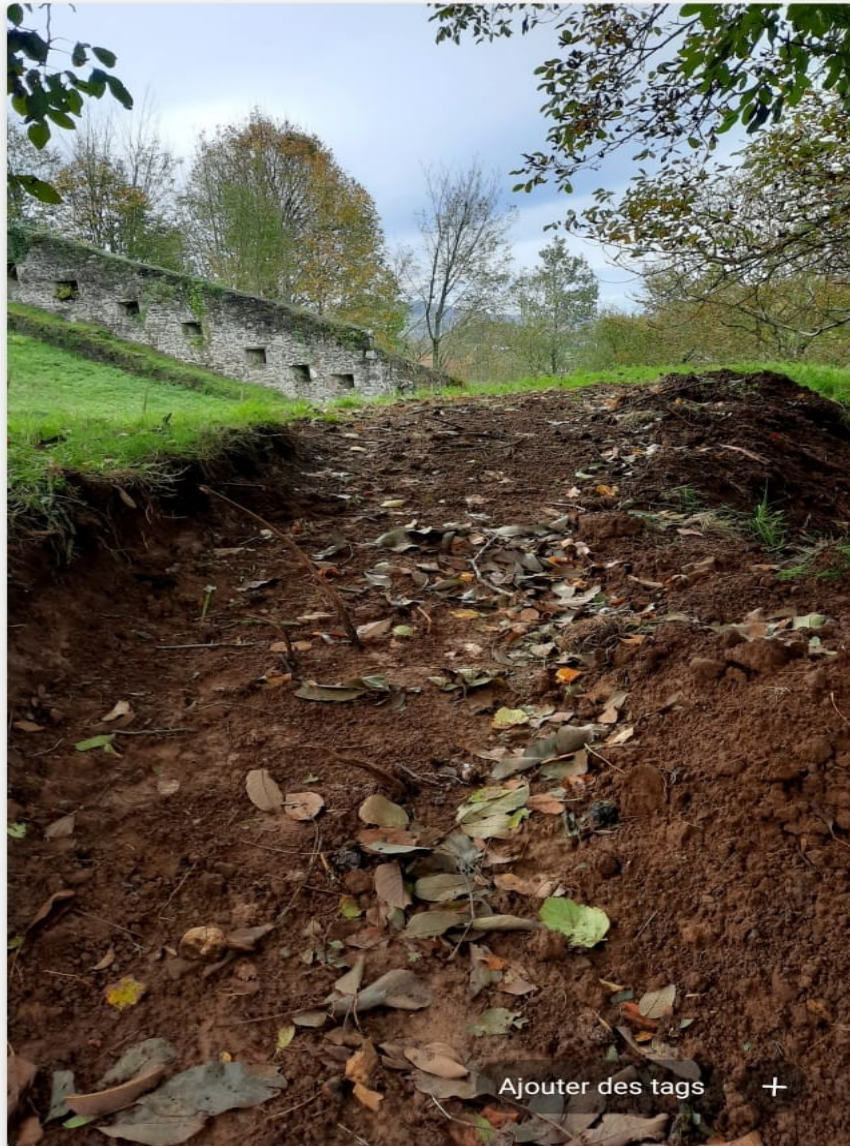
De très nombreuses photos en ma possession et à disposition pour vous et tous services administrations qui enfin considéreront je l'espère que la ma situation ne peut plus perdurer ainsi .

Recevez Monsieur le Commissaire enquêteur
monsieur Christian LECAILLON
mes sentiments respectueux .

Christiane Sinanian
36 rue de la Citadelle à Saint jean pied de port.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

27 oct. 2020 10:45



Ajouter des tags +

20201027_104537.jpg

3,79 Mo 2250x4000

/Espace de stockage interne/DCIM/Camera



12 févr. 17:22

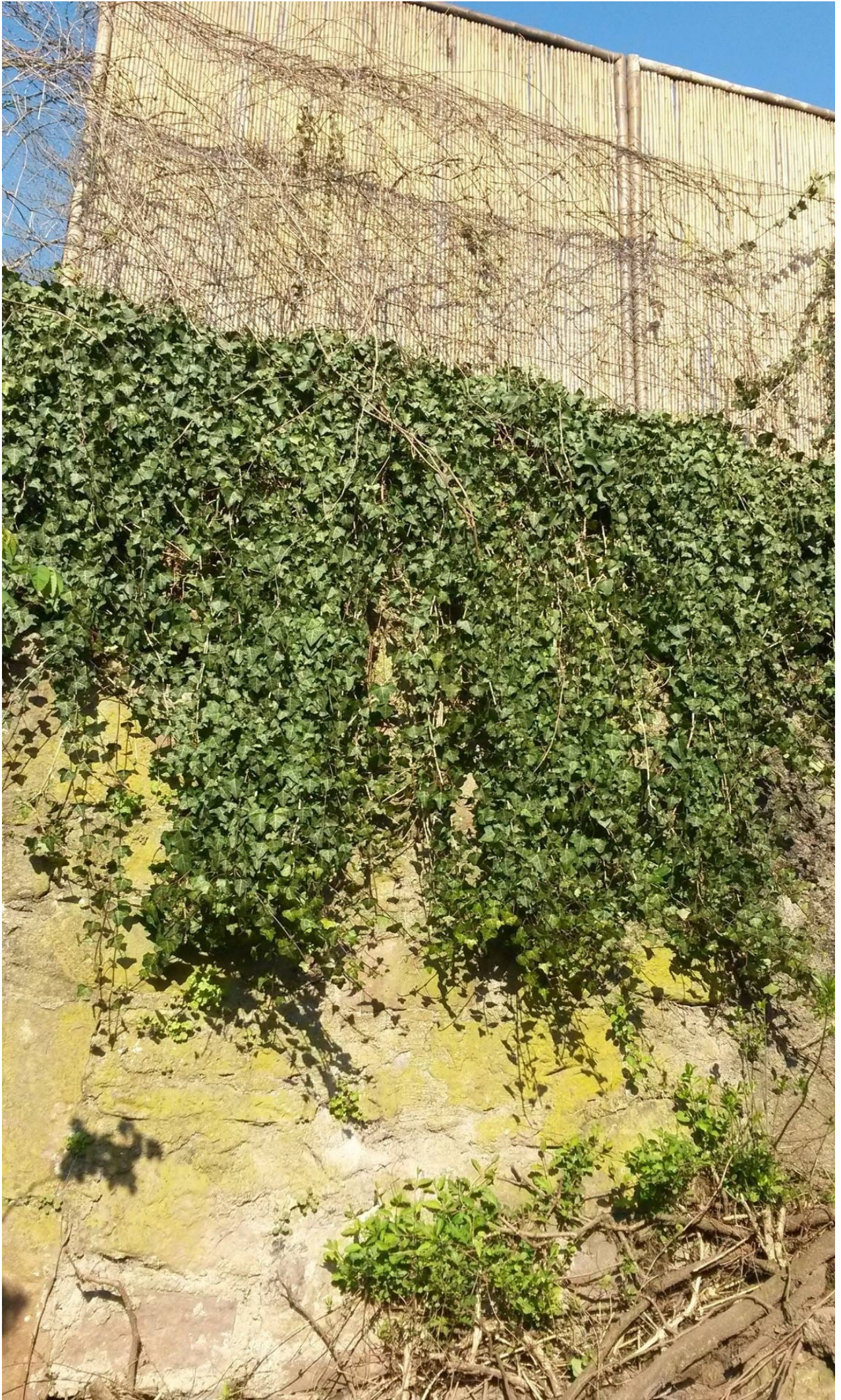


20230212_172232.jpg

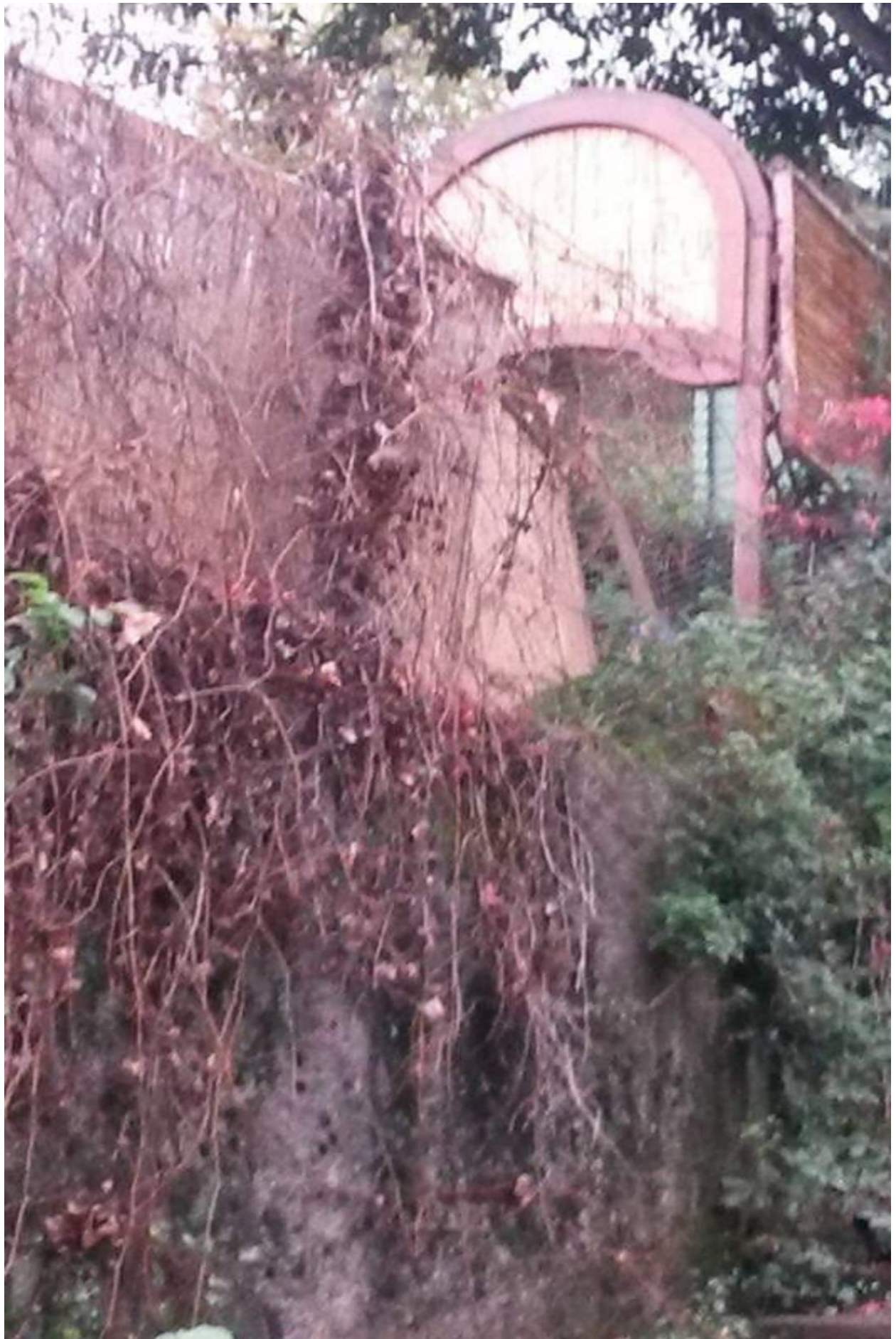
2,87 Mo 1800x4000

/Stockage interne/DCIM/Camera











Kristtiane Marie Melodie Sinanian
30 JUIN 2015



27 oct. 2020 10:44



20201027_104442.jpg

4,36 Mo 2250x4000

/Espace de stockage interne/DCIM/Camera





Sinon de l'us des
L'usage.

je suis croquerai la
à ce point.

La délimitation du SPH par rapport aux protections actuelles

La délimitation du Site patrimonial remarquable (SPR) proposée est plus restreinte par rapport au périmètre délimité des abords proposé.

Ce dernier protège l'écran paysager élargi autour des monuments historiques et certains points de vue depuis les chemins d'accès à la ville et notamment :

- Une délimitation qui prend en compte l'éperon et les vallons autour de la ville et de la citadelle
- Intégration des principaux points de vue
- Entrée de ville nord avec l'isopore
- Quartiers et constructions récentes au sud (vallon au pied de la citadelle).

Les monuments historiques d'Uhart-Cize (église et redoute) engendrent des périmètres de 500m qui impactent la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port. Une étude PDA serait nécessaire afin de réinterroger ces périmètres.

Carte de délimitation du SPR, monuments historiques, abords et proposition de PDA

